

Le vingt-sept août deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir en Mairie, le sept septembre deux mille dix-neuf à neuf heures.

**Le Maire,
Véronique ROCHAIS CHEMINEE**

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2019

Le sept septembre deux mille dix-neuf à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la Présidence de Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE, Maire.

Etaient présents : Mme ROCHAIS CHEMINEE, M BAUDIFFIER, Mme NOC, M. SOULARD, M. MAGNAN, M. POUZET, Mme MEMETEAU, M. CLOCHARD, Mme VUZE HUBERT, Mme MARTINEZ, Mme TANCHE, Mme BURET-ROCHAS, M. LEVRAULT, Mme VIVIEN, Mme MARTIN, M.PILLET.

Etaient absents et excusés : Mme POUGNARD
M. QUINTARD avait donné pouvoir à M. BAUDIFFIER
Mme MINAULT avait donné pouvoir à M. SOULARD
M. LETARD avait donné pouvoir à Mme MEMETEAU
M. BILLEROT avait donné pouvoir à M. MAGNAN
Mme RATAJCZAK avait donné pouvoir à Mme VIVIEN
M. BRACONNIER avait donné pouvoir à Mme MARTIN

M.LEVRAULT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations de la séance du vingt juin deux mille dix-neuf le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour
2019-089 Vente du lot 22 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche
2019-090 Vente du lot 37 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche

L'ordre du jour est abordé.

2019-075 – Locaux à vocation sociale ou paramédicale : Travaux

Mme le Maire rappelle que l'avant-projet réalisé par la maîtrise d'œuvre le cabinet SECOBA avait été présenté lors de la dernière séance.

Les deux logements existants doivent subir quelques transformations afin de pouvoir accueillir des professions libérales mais aussi tous professionnels intéressés.

Le préau servant de garage actuellement sera fermé par un bardage bois afin d'accueillir deux locaux supplémentaires.

Le permis de construire a été déposé le 17 juillet 2019.

L'estimation des travaux est de 112 000 € HT.

L'appel d'offres sera lancé prochainement et les travaux devraient commencer en fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- autorise Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le marché de travaux sous forme de procédure adaptée,
- autorise Mme le Maire à signer les pièces du marché de travaux avec les entreprises retenues.

Cette dépense sera imputée à l'opération 118 en section d'investissement du budget communal.

2019 - 076 – Echange de chemin avec M. GUERIN

Mme le Maire rappelle que cet échange a fait l'objet d'une délibération le 22 janvier 2007. Toutefois le dossier n'a pu avancer jusqu'à ce jour.

Historique : suite à une demande de M. GUERIN, le Conseil Municipal avait décidé d'ouvrir une enquête publique dans sa réunion du 6 novembre 2006.

Un arrêté municipal du 24 novembre 2006 prescrivait une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion d'un chemin rural du 8 au 22 décembre 2006.

L'aliénation de ce chemin est prévue dans le but de réaliser un échange.

Le chemin rural appartenant à la commune de Rouillé, M. GUERIN souhaiterait acquérir cette portion de chemin et l'échanger contre une portion de terrain lui appartenant.

Vu la délibération du 6 novembre 2006 Demande d'acquisition de chemin par M. GUERIN

Vu la délibération du 22 janvier 2007 Enquête publique Aliénation d'un chemin rural à la Chaurière

Le commissaire enquêteur, M. Gaston Colas, était présent en Mairie le 22 décembre 2006 afin de renseigner le public et recueillir les observations éventuelles présentées au sujet de ce projet. Quatre personnes s'étaient présentées.

Selon le rapport du commissaire enquêteur, aucune de ces personnes ne s'est opposée à l'aliénation de cette portion de chemin rural.

M. GUERIN échange la parcelle ZV 95 (anciennement ZV 51) contre le chemin appartenant à la commune de Rouillé cadastrée ZV 97 de 526 m² par le géomètre M. BONNEAU.

Ce terrain, situé parcelle ZV 95 champ de la Plisse de 445 m², est destiné à accueillir une réserve d'eau pour défense incendie sur les hameaux de Champlieu et de la Ragotière.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide de l'aliénation de la portion de chemin rural en échange de la parcelle ZV 95

- autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cet échange avec M. GUERIN chez le notaire. Les frais de notaire seront divisés pour moitié à la charge de chaque partie.

2019-077 – Chemins ruraux : travaux d'aménagement

Mme le Maire passe la parole à M. BAUDIFFIER qui explique à l'appui d'un plan les travaux faits en 2018 et ceux qui doivent être réalisés en 2019. Il s'agit de 7 chemins pour une longueur de 16 680 mètres linéaires.

Un devis relatif à des travaux d'aménagement des chemins ruraux a été sollicité auprès de l'entreprise STPM. Le devis s'élève à 20 833.20 € HT soit 24 999.84 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise STPM pour un montant de 20 833.20 € HT soit 24 999.84 € TTC.

La dépense sera imputée à l'opération 109 en section d'investissement du budget principal.

2019-078 – Plantations de haies 2019

Mme le Maire passe la parole à M. BAUDIFFIER afin de présenter le projet de plantations de haies 2019 préparé par Prom'haies.

Tout d'abord la plantation d'arbres fruitiers va se poursuivre dans le verger conservatoire (59 plantations).

Un verger dédié aux abeilles sera créé sur la parcelle principale située près de la RD611 en face de la station d'épuration, avec les essences champêtres les plus intéressantes pour les pollinisateurs. 160 plants champêtres seront plantés de 15 essences mellifères.

Un bosquet d'arbres fruitiers sera créé comprenant 11 arbres (4 châtaigniers, 4 noyers et 3 pommiers)

Au total, 204 jeunes plants champêtres et PG seront plantés ainsi que 63 arbres fruitiers.

Le budget de ce projet s'élève 6 290.00 € comprenant les plants, le matériel de protection des plants, la conception participative de l'aménagement et l'animation effectuée par Prom'Haies auprès du public et des élèves des écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plantations de haies 2019
- Autorise le Maire à signer le devis estimatif du projet de plantations

2019-079 – Réhabilitation des toilettes publiques

Mme le Maire rappelle que les toilettes publiques situées sur la place de l'Eglise doivent être réhabilitées. Une proposition de travaux de réhabilitation a été présentée au cours de la commission de juillet. Les toilettes vont être modifiées afin de créer un WC pour les personnes à mobilité réduite. Les urinoirs ne seraient plus à la vue du public mais à l'intérieur du bâtiment. La façade serait bardée en bois de couleur grise. Le carrelage et la faïence seraient refaits à neuf. L'éclairage sera effectué par des lampes LED et allumage automatique. La toiture sera refaite à l'identique.

Le dossier de déclaration préalable est en cours de rédaction.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- valide le projet de réhabilitation des toilettes publiques place de l'église
- autorise Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises
- autorise Mme le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux.

Cette dépense sera imputée à l'opération 137 en section d'investissement du budget communal.

2019-080 – Convention avec ABEILocales

Mme le Maire rappelle que lors de la précédente séance le dispositif « Mon village Espace de Biodiversité » soutenu par l'Association ABEILocales pour sa mise en place dans les communes de Grand Poitiers avait été présenté.

La mise en place de ce dispositif fait l'objet d'une convention de prestation de partenariat afin de promouvoir et de valoriser la biodiversité et le lien social ainsi que de mettre en œuvre toutes actions d'animation, de formation, d'expérimentation, de recherches ou économiques permettant d'atteindre cet objectif.

L'association ABEILocales a un rôle d'accompagnement.

La commune s'engage :

- à soutenir financièrement l'association à raison de 300€ et 200 € par classe participante
- A entretenir les ruches pendant et à l'issue de la convention de partenariat
- A valoriser et faciliter les actions de l'association via réseau économique, associatif et ses outils de communication
- A ne pas utiliser de produits reconnus toxiques pour les abeilles sur les ruches et dans leur environnement
- A respecter les préconisations de l'association qui seront faites dans un livret d'accompagnement.

La convention est valable pour une durée de 2 ans, le temps de l'installation du dispositif dans la commune. Elle ne sera pas reconduite tacitement, elle prendra fin lorsque le dispositif sera terminé.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'association ABEILocales.

Un groupe local doit être constitué d'élus, d'habitants, d'associations. Initialement l'agent en charge des espaces verts M. MANCEAU est favorable ainsi qu'un enseignant du groupe scolaire.

Mme ROCHAS est intéressée ainsi que Mme MARTIN, et M. QUINTARD en tant qu'apiculteur.

Mme MARTINEZ en parlera au lycée de Venours car il y a une formation adulte d'apiculture.

2019-081 – Saison culturelle 2019-2020 : Tarifs

Mme le Maire propose de voter les tarifs des spectacles prévus au cours de la prochaine saison culturelle 2019-2020.

Samedi 21 septembre 2019

Ouverture de la saison culturelle
Concert The Aries
Gratuit

Samedi 9 novembre 2019

Spectacle L'alcazar, l'envers d'un music-hall
Plein Tarif : 12 €
Tarif réduit : 6 €
- 12 ans : Gratuit
80 places sur réservation

Samedi 23 novembre 2019

Théâtre
Sur réservation, nombre de places limitées
17h Qui a peur du loup
Plein Tarif : 12 €
Tarif réduit : 6 €
- 12 ans : Gratuit

19h Macbeth

Plein Tarif : 12 €
Tarif réduit : 6 €
- 12 ans : Gratuit

Pour les personnes souhaitant assister aux deux spectacles :

Plein Tarif : 20 €
Tarif réduit : 10 €
- 12 ans : Gratuit

Samedi 15 février 2020

Orchestre universitaire
Plein Tarif : 12 €
Tarif réduit : 6 €
- 12 ans : Gratuit

16 Mai 2020

Concert Nicolas JULES
Plein Tarif : 12 €
Tarif réduit : 6 €
- 12 ans : Gratuit

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les tarifs présentés ci-dessus.

2019-082 – Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Grand Poitiers

Par la délibération en date du 30 juin 2017, Grand Poitiers Communauté urbaine a lancé la démarche d'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, dans l'objectif à la fois de répondre à une obligation légale et d'établir une stratégie commune et concertée en matière d'habitat à l'échelle de son territoire.

La démarche d'élaboration du PLH s'est déroulée de juillet 2017 à mars 2019 de manière concertée, avec des échanges réguliers avec les 40 communes, l'Etat et de nombreux partenaires. En particulier, deux "tournées communales" à l'automne 2017 et à l'automne 2018 ont permis dans un premier temps d'échanger sur la situation et les enjeux de chaque commune en matière d'habitat dans le cadre du diagnostic et dans un deuxième temps d'élaborer les fiches communales du programme d'actions territorial du PLH.

Le travail d'élaboration du PLH a commencé par une phase diagnostic, qui a permis d'identifier des enjeux, sur lesquels se sont basées les orientations, elles-mêmes déclinées par la suite en programme d'actions comprenant un volet thématique et un volet territorial.

Pour mettre en œuvre une politique de l'habitat ambitieuse et solidaire, qui s'inscrit dans son projet de territoire, contribuant à la mixité sociale et à la transition énergétique, en lien avec les autres politiques de la collectivité, le PLH propose donc quatre grandes orientations où Grand Poitiers affirme sa volonté :

- D'être chef de file en matière de politique de l'habitat sur des objectifs partagés avec les communes et s'appuyant sur des partenariats forts (avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les autres partenaires régionaux et locaux...) permettant la co-construction des décisions et des dispositifs
- De renforcer son caractère attractif et accueillant au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, par le renforcement de ses spécificités : agglomération à taille humaine, dynamique, accessible, au cadre de vie agréable, proche de la nature, ville universitaire importante...
- De promouvoir un urbanisme des arts de vivre au sein de son territoire dans sa diversité humaine, sociale et géographique (art de vivre ensemble, respect et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, recherche de la qualité, etc.) via :
 - o L'adaptation des objectifs à chaque contexte pour un territoire fort des particularités des situations et jouant sur les complémentarités
 - o La recherche d'un positionnement du parc public, complémentaire à celui du parc privé et permettant à chaque ménage de choisir son lieu de vie
 - o La mise en œuvre d'une politique de peuplement contribuant à l'objectif général de mixité sociale.
- D'encourager fortement l'expérimentation et l'innovation pour répondre aux enjeux de transition énergétique, de transition numérique et pour inventer l'habitat de demain.

Pour atteindre ces objectifs, le PLH définit un programme de 18 actions thématiques.

En outre, il comprend une fiche par commune déclinant les objectifs et actions à mettre en œuvre à l'échelle communale.

Considérant le quatrième alinéa de l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation stipulant que le projet de Programme local de l'habitat arrêté par le Conseil communautaire est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis,

Considérant que Grand Poitiers Communauté urbaine a arrêté son projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 le 12 avril 2019 et l'a notifié à la commune de Rouillé,

Vu le projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Le Conseil municipal décide, avec deux abstentions, après en avoir délibéré :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 de Grand Poitiers Communauté urbaine ;

2019-083 – Avis sur l'enquête publique relative au parc éolien de Pamproux

Mme le Maire indique qu'actuellement se déroule l'enquête publique relative à l'installation et l'exploitation sur le territoire de la commune de Pamproux d'un parc éolien par la SARL FERME EOLIENNE DE PAMPROUX.

L'enquête publique se déroule du 19 août au 20 septembre 2019, et le projet comprend 6 éoliennes.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Mme le Maire indique que le Maire de Saint Germier a fait part dans un mail que le conseil municipal de Saint Germier, pourtant favorable à l'éolien puisqu'il a accueilli un parc fin 2017 a délibéré pour donner un avis totalement négatif sur ce projet, car le projet éolien de Pamproux est très proche de Saint Germier (1.5 km) (Pamproux 8 km).

Mme le Maire remarque que le nombre d'éoliennes commence à être important surtout lorsque les éoliennes de Rouillé seront posées, ainsi que celles de Saint Sauvant mais ne remet pas en question le projet du point de vue des énergies renouvelables.

M. SOULARD indique que d'un point de vue esthétique ça ne le gêne pas. Il faut savoir ce que l'on veut entre le nucléaire et l'éolien et il ne faut pas oublier qu'en matière de production d'énergie, des déchets sont actuellement encore enfouis.

Mme ROCHAS indique qu'il faudrait davantage limiter la consommation en énergie plutôt que limiter les éoliennes.

M. BAUDIFFIER indique qu'il a le pouvoir de M. QUINTARD et qu'ils sont tous les deux contre le projet car cela représente désormais trop d'éoliennes dans le paysage local.

Le conseil municipal délibère avec 7 voix contre, 8 abstentions et 7 voix pour, le projet de parc éolien de Pamproux.

2019-084 – Convention avec le SDIS

Mme le Maire indique qu'il convient de se conformer aux dispositions législatives avec la signature d'une convention avec le SDIS.

Cette convention a pour objet de mettre à la disposition du SDIS, pour l'exercice de ses missions définies à l'article L1424-2 du CGCT, le bien immobilier communal relevant du domaine public affecté au service d'incendie et de secours, à savoir le Centre d'incendie et de Secours de Rouillé, en application de l'article L1424-17 du CGCT.

Le bâtiment situé Place du Puits, de 215 m² comprenant une remise véhicules et matériels, une salle de réunion, deux bureaux, des vestiaires et des sanitaires, est affecté exclusivement au fonctionnement du service d'incendie et de secours.

Par ailleurs, la convention reconsidère les conditions de prise en charge des frais d'entretien ménager, aujourd'hui assuré directement par les sapeurs-pompiers volontaires. Le SDIS propose à la commune de mettre à disposition un agent municipal chargé de l'entretien ménager et dont le salaire et les charges seraient intégralement remboursés par le SDIS, à raison d'une heure par semaine. Cette suggestion s'inscrit dans un objectif d'économie et de préservation de l'emploi local.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SDIS.

2019-085 – Création d'un service de médecine de prévention CDG 86

Mme le Maire explique que le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne a décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités territoriales qui en feront la demande.

Pour le financement de ce service le conseil d'administration a voté la tarification suivante

- 85 € par visite
- Majoration du taux de cotisation additionnelle de 0.1% pour les visites dédiées au tiers temps.

Mme le Maire propose d'adhérer au service de médecine de prévention du CDG86.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne.

2019-086 – Motion relative au nécessaire maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires de la Vienne

Mme le Maire fait lecture de la motion proposée par le Conseil Départemental de la Vienne adoptée en séance publique le 4 juillet 2019, jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte la motion relative au nécessaire maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires de la Vienne

2019-087 – Motion relative au projet de fermeture des services des finances publiques dans la Vienne

Mme le Maire fait lecture de la motion proposée par le Conseil Départemental de la Vienne adoptée en séance publique le 28 juin 2019, jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte la motion relative au projet de fermeture des services des finances publiques dans la Vienne.

2019-088 – Motion contre les nouvelles fermetures programmées de centres des finances publiques dans la Vienne

Mme le Maire fait lecture de la motion proposée par le Conseil Départemental de la Vienne adoptée en séance publique le 29 juin 2018, jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte la motion contre les nouvelles fermetures programmées de centres des finances publiques dans la Vienne.

2019-089 – Vente du lot n°22 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche

Mme le Maire explique que pour la vente d'une parcelle de lotissement, une commune de plus de 2 000 habitants doit consulter le Service des domaines à la Direction régionale des finances publiques. Le prix des parcelles du lotissement Grande Vallée 3^{ème} tranche avait été fixé le 5 juillet 2014 par le Conseil Municipal en collaboration avec le trésorier et le notaire, à 42 € prix net au m².

Mme le Maire propose de fixer la vente de la parcelle n° 22, cadastrée section AN n°47 de 760 m², à Madame Morgane SCHENAL pour un montant de 31 920 euros net.

Vu l'avis du service des Domaines qui fixe la valeur vénale du bien à 35.60 € HT le mètre carré ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2014 fixant le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal dit « la Grande Vallée » 3^{ème} tranche à 42 € TTC le mètre carré ;
terrain soumis à la TVA sur marge ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessus énoncée au prix du mètre carré défini par délibération du Conseil Municipal, soit 31 920 € TTC, ce prix comprend une TVA sur marge de 4 756.33 € et un prix hors TVA sur marge de 27 163.67 € ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire auprès de Maître MONGIS, notaire à Fontaine le Comte, en charge de ce dossier.

Cette recette sera imputée au budget lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche.

2019-090 – Vente du lot n°37 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche

Mme le Maire explique que pour la vente d'une parcelle de lotissement, une commune de plus de 2 000 habitants doit consulter le Service des domaines à la Direction régionale des finances publiques. Le prix des parcelles du lotissement Grande Vallée 3^{ème} tranche avait été fixé le 5 juillet 2014 par le Conseil Municipal en collaboration avec le trésorier et le notaire, à 42 € prix net au m².

Mme le Maire propose de fixer la vente de la parcelle n° 37, cadastrée section AN n°62 de 777 m², à Monsieur et Madame BERNAUDEAU Mickaël et Marie pour un montant de 32 634 euros net.

Vu l'avis du service des Domaines qui fixe la valeur vénale du bien à 35.60 € HT le mètre carré ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2014 fixant le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal dit « la Grande Vallée » 3^{ème} tranche à 42 € TTC le mètre carré ;
terrain soumis à la TVA sur marge ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessus énoncée au prix du mètre carré défini par délibération du Conseil Municipal, soit 32 634 € TTC, ce prix comprend une TVA sur marge de 4 862.73 € et un prix hors TVA sur marge de 27 771.28 € ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire auprès de Maître MONGIS, notaire à Fontaine le Comte, en charge de ce dossier.

Cette recette sera imputée au budget lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche.

Questions diverses

Allée du Châtaignier

M. PILLET indique que les grands arbres de l'allée du Châtaignier sont vieux et tomberont à l'avenir. Il demande des repiquages peuvent être envisagés afin de prévoir l'avenir pour cette allée car c'est un lieu très joli. Des bancs pourraient également être ajoutés.

Eaux pluviales

M. PILLET indique que les regards d'eaux pluviales sont tous obstrués par des feuilles mortes, il conviendrait que les agents techniques les nettoient tous avant qu'il ne pleuve.

Route de la Virleine

La route a été endommagée par l'agriculteur qui exploite les terres entre la Poirière et la Virleine

Toilettes du Stade

M. POUZET demande pourquoi les travaux des toilettes du stade n'ont été réalisés durant la trêve comme prévu.

M. REVEREAU doit nous communiquer les dates d'intervention en septembre.

Prévoir d'autres toilettes au stade durant les travaux, par exemple les toilettes sèches.

M. BAUDIFFIER précise toutefois que les travaux des vestiaires ont été réalisés en juillet.

Toiture salle polyvalente René GRISON

Les travaux de toiture auront lieu du 12 au 26 novembre 2019. La salle sera fermée durant cette période, le déplacement des utilisateurs est déjà organisé.

Voirie

Les travaux de gravillonnage ont débuté en septembre par l'allée du Châtaignier et vont se poursuivre. Ces travaux sont réalisés par les services de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Souilleau : Aménagement de voirie

Mme le Maire indique que de nouveaux stops ont fait leur apparition cette semaine à Souilleau. Suite à plusieurs demandes récentes et au cours des réunions de villages faites en 2015, il avait été constaté une vitesse excessive de la part des automobilistes.

Les services de Grand Poitiers sont intervenus rapidement car ils étaient présents pour d'autres travaux à Rouillé.

Ecole maternelle

Les passages piétons demandés ont été peints et les panneaux seront posés prochainement.

Conférence des Maires de Grand Poitiers

Mme le Maire indique que la dernière conférence des Maires avait lieu à Rouillé Mercredi 4 septembre 2019. La salle des fêtes rénovée a été très appréciée.

DévéRouillé

Le festival s'est très bien déroulé, la population est satisfaite ainsi que les artistes pour l'accueil reçu. Les organisateurs ont pu noter quelques dysfonctionnements à revoir pour l'année prochaine.

La séance est levée à 12h15.